

Les violations des droits humains commises par Israël ont entraîné la mort évitable de Khader Adnan

5 mai 2023



14 ONG, dont la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, demandent au ministère de la santé israélien de modifier sa réglementation et de publier des directives claires à l'intention de tous les hôpitaux et de l'IPS afin que les personnes en grève de la faim soient automatiquement hospitalisées après 45 jours de grève.

Khader Adnan serait peut-être encore en vie si les autorités israéliennes, en particulier le ministère de la

Santé et l'administration pénitentiaire israélienne (IPS), avaient veillé à ce qu'il soit transféré à l'hôpital afin qu'il se trouve dans un établissement médical disposant des ressources et de l'équipement nécessaires pour faire face à la détérioration rapide de son état. Cette incapacité à assurer son hospitalisation - ainsi que le refus de deux hôpitaux israéliens de l'admettre - constitue une violation des droits de l'homme fondamentaux et de l'éthique médicale.

Khader avait entrepris sa grève de la faim - l'un des rares outils non violents qui restent aux Palestiniens - pour s'opposer à l'occupation de longue durée et au régime d'apartheid d'Israël. Il est décédé au centre médical de l'IPS, dont Physicians for Human Rights Israel a signalé à plusieurs reprises qu'il n'était pas équipé pour faire face au type de détérioration rapide qui résulte des grèves de la faim de longue durée. Bien qu'il ait été transféré à plusieurs reprises dans des hôpitaux publics, ceux-ci ont refusé de l'admettre, arguant que M. Adnan refusait les tests médicaux et le suivi. Le ministère de la Santé - qui, en 2017, avait annulé les directives précédentes prévoyant l'hospitalisation des personnes en grève de la faim après cinq semaines - a refusé d'intervenir et de donner des instructions aux hôpitaux pour qu'ils l'admettent, laissant M. Adnan être renvoyé à l'IPS. Si M. Adnan avait été dans un hôpital, il aurait pu être réanimé - un souhait qu'il avait déjà exprimé à la présidente de Physicians for Human Rights Israel, le D^r Lina Qasem Hassan, qui lui avait rendu visite le 23 avril.

Pendant tout ce temps, les demandes de M. Adnan, de sa femme et de ses enfants pour lui rendre visite ont été rejetées à plusieurs reprises par l'IPS, qui prétendait que ceux qui entreprenaient une grève de la faim devaient être punis, tandis que la Cour reportait toute décision sur la question. M. Adnan, sa femme et ses enfants ont donc été privés de la possibilité d'une dernière rencontre.

Le système injuste d'arrestation et de détention d'Israël fait partie intégrante des politiques utilisées par Israël pour maintenir son occupation et son régime d'apartheid. Nous demandons à la communauté internationale de veiller à ce qu'Israël remette le corps de M. Adnan à sa famille, afin qu'elle puisse l'enterrer. Nous demandons également au ministère de la Santé de modifier sa réglementation et de publier des directives claires à l'intention de tous les hôpitaux et de l'IPS afin que les personnes en grève de la faim soient automatiquement hospitalisées après 45 jours de grève, ce qui permettrait d'éviter d'autres décès inutiles. Enfin, nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour garantir les droits, la santé et le bien-être des Palestiniens, empêcher d'autres violations graves des droits de l'homme et exiger sans ambiguïté qu'Israël respecte ses obligations internationales.

Signataires :

- Adalah – The Legal Center for Arab Minority Rights in Israel
- Addameer Prisoner Support and Human Rights Association
- Al Mezan Center for Human Rights
- Amnesty International Israel
- Bimkom – Planners for Human Rights
- Gisha – Legal Center for Freedom of Movement
- HaMoked : Center for the Defence of the Individual
- Ir Amim
- Lawyers for Palestinian Human Rights
- MEDACT – Health Workers for Health Justice
- Parents against Child Detention
- Plateforme des ONG françaises pour la Palestine
- Physicians for Human Rights Israel
- The Public Committee against Torture in Israel (PCATI)

- Emplacement : Vous êtes ici : Accueil > S'informer > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Les-violations-des-droits-humains-commises-par-Israel-ont-entraine-l-a-mort>